

**DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 28 juin 2022**

Salle Maupassant

Dossier n° 2022-02 – 11h00 : demande de création de 5 085 m² d'un magasin BRICO E.LECLERC à Neufchâtel-en-Bray déposée par la SAS SDSM EXPLOITATION.

Composition de la commission :

- le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes Bray-Eawy dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- madame Armelle BILOQUET, désignée par l'organe délibérant du PETR du Pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville, ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou Monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;